



NON AUX BAISSSES DES AIDES AUX LOCATAIRES!

Parti socialiste genevois (PS),
Comité cantonal et parti des Verts
Impressions: Impression SA
Photo: (CC) Richard Boveri

NON A LA MODIFICATION DE LA LOI SUR LE LOGEMENT (LGL)!

Comité référendaire "pas d'économies sur le dos des locataires":

Parti socialiste genevois, Les Verts genevois, Ensemble à Gauche, ASLOCA,
Rassemblement pour une politique sociale du logement (RPSL), Communauté genevoise
d'action syndicale (CGAS), SIT, UNIA, SSP, CARITAS, CSP, MPF, CGAS

PAS D'ÉCONOMIES SUR LE DOS DES LOCATAIRES !

Genève connaît depuis 15 ans une grave pénurie de logement ! Celle-ci met les locataires dans une situation difficile et conduit à des loyers abusifs et spéculatifs.

Alors que le Conseil d'Etat devrait mettre en œuvre le droit au logement garanti par la Constitution genevoise, il préfère faire les poches des locataires en essayant de gagner plus de 3,5 millions de francs sur leur dos ! La majorité de droite et d'extrême-droite du Parlement a soutenu ce projet et l'a voté le 5 décembre 2014.

Afin de s'opposer à ces mesures qui frappent les locataires modestes, l'ASLOCA, le Rassemblement pour une politique sociale du logement (RPSL), la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), le Parti socialiste genevois, les Verts genevois et SolidaritéS ont lancé et fait aboutir un référendum contre cette loi. Grâce à ce référendum, les votant-e-s pourront stopper ces mesures contre les locataires le 28 février 2016 en votant **NON à la modification de la loi sur le logement (LGL) !**

La nouvelle loi 11537 vise tous les locataires des logements subventionnés, quel que soit le type:

- Les HBM (habitations bon marché) qui s'adressent aux personnes à revenus très modestes.
- Les HLM (habitations à loyer modéré) qui s'adressent aux personnes à revenus modestes à moyens.
- Les HM (habitations mixtes) qui s'adressent à des personnes à revenu moyen qui reçoivent une aide personnalisée versée par le Canton et qui peut varier en fonction des revenus du locataire.

Fin décembre 2014, il y avait **18'570 logements subventionnés, qui sont concernés par cette nouvelle loi.**

Cette loi prévoit deux mesures pour faire les poches des locataires :

1. Une augmentation de 1% du taux d'effort (la part du revenu consacré au loyer) pour tous les locataires des logements subventionnés (HBM, HLM, HM).
 - pour les locataires de HBM, personnes à revenu très modeste, **une famille avec deux enfants habitant un appartement de 5 pièces devra payer jusqu'à 90,85 francs de plus par mois !**
 - pour les locataires de HLM, personnes à revenu modeste à moyen, ils devront **payer jusqu'à 113,60 francs de plus par mois !**
2. Une coupe dans le montant des subventions personnalisées. Cette deuxième mesure concerne les locataires HM, personnes à revenu moyen :
 - ces locataires pourraient **payer 183,50 francs de plus par mois !**

Les locataires ont assez donné, ils doivent se mobiliser et protéger leurs droits :

NON AUX BAISSSES DES AIDES AUX LOCATAIRES !

NON À LA MODIFICATION DE LA LOI SUR LE LOGEMENT (LGL) !